

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 23 Octobre

Paiement des Factures

Nous croyons devoir rappeler à nos agents et à nos syndiqués, que le règlement des factures portant la mention Payable au Syndicat, doit s'effectuer dans les quinze jours qui suivent la réception de la marchandise.

L'inobservation de cette règle nous oblige à des avances de fonds assez considérables qui gênent notre service de trésorerie.

Nous ne saurions donc trop insister pour que d'une façon générale, les paiements soient effectués dans le délai indiqué, nous réservant toujours le droit de faire payer les intérêts de retard aux contrevenants.

Si le mode de paiement adopté par ceux de nos adhérents et agents qui ne peuvent se déplacer lors de l'échéance, est le chèque postal, nous leur recommandons à nouveau de ne pas oublier d'indiquer au verso du talon de chèque postal la nature de la marchandise payée ainsi que le n° de la commande, lequel est toujours souligné au crayon rouge sur la facture. Cette recommandation est d'une grande importance pour éviter des erreurs possibles et aussi une grosse perte de temps nécessitée par les recherches.

Barème de vente du Blé "sur poids spécifique"

Non seulement notre récolte de blé a été très déficitaire — mais elle a en général un poids spécifique bien en dessous de la normale. — Rares sont les blés pesant 75 kilos l'hectolitre. Aussi, l'article suivant, de M. P. Halle, paru dans la « Journée Industrielle », présente-t-il le plus vif intérêt pratique pour beaucoup de producteurs.

L'Association nationale de la Meunerie française, le Syndicat de l'Industrie meunière parisienne et l'Association générale des producteurs de blé ont conclu, ces jours derniers, un accord très intéressant, mettant au point une formule de barème de vente du blé suivant son poids spécifique.

De longue date, la notion de « poids spécifique » a trouvé place dans les règlements officiels des divers marchés de céréales dans les Bourses de Commerce. Un poids de X kilos à l'hectolitre étant choisi comme « base », les variations de poids de la marchandise en plus ou en moins donnent droit à des bonifications, ou à des réactions de prix, dont le taux fixé par avance est inscrit en un article spécial du règlement officiel du marché. Mais ces barèmes officiels n'intéressent pas les transactions des marchés libres, celles qui portent, par exemple, sur du blé effectivement livré par un producteur à un meunier. Cette absence de convention a, de tout temps, donné naissance à des nombreux différends entre vendeurs et acheteurs. Après une récolte comme celle de l'année dernière, par exemple, les blés humides étaient en général de très faible poids spécifique ; la détermination de leur valeur réelle, basée sur la valeur d'un blé sain, de poids spécifique normale, a soulevé maintes difficultés. Réactions et bonifications ne se trouvant basées sur aucune règle précise, variaient énormément d'une région à l'autre, décourageant le producteur, là où il fut obligé de céder son blé humide à un prix inférieur à sa valeur réelle ou à un prix jugé tel, l'incitant par ailleurs à se montrer plus exigeant s'il avait la chance de posséder un lot de qualité supérieure, irritant s'il ne pouvait en obtenir la plus-value à laquelle il avait légitimement droit. De là des discussions sans fin et un mécontentement général.

LES TERMES DE L'ACCORD

Voici les termes de l'accord en question :

Le barème suivant, sauf convention contraire, servira de base pour le règlement de blés achetés suivant leur poids spécifique, sans que ce système de vente doive être obligatoirement employé.

Le poids de base est fixé par accord entre l'A. G. P. B. et l'Association nationale

de la Meunerie au début de chaque campagne. Lorsque ce poids de base variera, il est entendu que les réactions et les bonifications de prix porteront respectivement sur le même nombre de kilogrammes en dessus et en dessous du poids de base. Le poids de base étant fixé pour la campagne 1926-1927 à 75 kilos, les bonifications et les réactions de prix sont déterminées comme suit :

BONIFICATIONS

75 kil. 001 à 75 kil. 499, plus 0,5 % du prix de base ; 75 kil. 500 à 76 kil., plus 0,05 %, total + 1 % ; 76 kil. 001 à 76 kil. 499, plus 0,5 %, total + 1,5 % ; 76 kil. 500 à 77 kil. inclus, plus 0,5 %, total + 2 % ; 77 kil. 001 à 77 kil. 499, plus 0,5 %, total + 2,5 % ; 77 kil. 500 à 78 kil. inclus, plus 0,5 %, total + 3 %.

REFACTIONS

74 kil. 999 à 74 kil. 500, moins 0,5 % ; 74 kil. 499 à 74 kil. inclus, moins 0,5 %, total - 1 % ; 73 kil. 999 à 73 kil. 500, moins 0,75 %, total - 1,75 % ; 73 kil. 499 à 73 kil. inclus, moins 0,75 %, total - 2,5 % ; 72 kil. 999 à 72 kil. 500, moins 1,25 %, total - 3,75 % ; 72 kil. 499 à 72 kil. inclus, moins 1,25 %, total - 5 %.

L'acheteur aura la faculté de refuser les blés d'un poids spécifique inférieur à 72 kilos.

LES DIFFERENTS MODES DE VENTE

Ainsi qu'on peut le voir, les termes de cet accord n'impliquent aucunement l'obligation de la vente du blé « sur poids spécifique ». Ce mode de vente est encore, en effet, l'exception dans nos campagnes où la vente « sur échange » est presque la règle. Le blé livré au meunier doit être conforme à l'échantillon présenté par le cultivateur, s'il ne l'est pas les deux parties contractantes s'arrangent entre elles pour débattre le prix de la livraison. Ici l'application du barème n'est pas obligatoire.

Il en est de même également si la vente a lieu « sur garantie de poids minimum ». Cette garantie, dûment spécifiée par le vendeur à son acheteur si celui-ci l'exige, annule pour le vendeur défaillant le droit à l'application du barème.

De toute manière, la connaissance du barème est utile au producteur qui tient à vendre sur échantillon, car elle lui permet, sachant le poids de son blé, de calculer par avance sa juste valeur. Dans le cas de vente « sur poids spécifique », les deux parties s'entendent sur le prix de base à 75 kilos et, à l'arrivée chez l'acheteur, le prix du blé livré se trouve déterminé automatiquement, en application obligatoire du barème, par son poids régulier constaté. Il est tout à fait désirable que l'habitude de vendre sur poids spécifique se généralise ; l'application du barème apportera, en effet, une très grande simplification dans les rapports entre meuniers et producteurs ; elle moralisera, en outre, le marché en donnant aux deux parties une base solide pour déterminer la valeur réelle de la marchandise en fonction de son poids ; elle contribuera, d'autre part, à inculquer aux producteurs l'idée de « plus-value », liée à celle de poids spécifique élevé et, ajoutons-le, à celle de meilleure qualité.

A ce titre, l'accord qui vient d'être conclu aura, sans aucun doute, une influence profonde sur notre production. Orientant les cultivateurs d'abord vers la recherche des variétés de haut poids spécifique ; plus tard — car il est permis d'espérer que cet accord n'est qu'une première étape — vers celle des variétés de haute qualité boulangère et de bon rendement en pain, il contribuera à soutenir notre production sur la voie du progrès où elle est engagée. Et l'on sent plus que jamais aujourd'hui combien cela est nécessaire.

P. H.

LA FUMURE DU BLÉ D'AUTOMNE

Importance et rôle des engrais potassiques

Si une semence de choix bien adaptée aux conditions de sol et de climat et issue d'un cultivar possible de sélection génétique, une préparation soignée du sol, un parfait entretien en cours de végétation sont des conditions indispensables à l'obtention de forts rendements, il ne faut pas oublier non plus qu'une fumure bien comprise reste l'un des facteurs les plus importants pour la bonne réussite du blé.

Par fumure bien comprise, on entend l'avance qu'on doit faire au sol pour mettre à la disposition de la plante, sous forme assimilable, au moment précis où elle en a besoin, les divers éléments fertilisants qu'elle réclame pour atteindre son plein développement.

Si, d'une façon générale, le cultivateur sait donner au printemps au blé, qui par une teinte jaunâtre indique son manque de vigueur, le cordial nécessaire sous forme de nitrate ou même de sulfate d'ammoniaque employé de bonne heure, il ne se préoccupe souvent pas assez de la fumure azotée d'automne, et surtout ne semble pas connaître les impérieux besoins de la plante en acide phosphorique et en potasse.

La cause de l'emploi trop peu fréquent des engrais phosphatés et potassiques dans la culture du blé réside sans doute dans ce que les bons effets de ces engrais ne se manifestent pas à la vue aussi nettement que ceux des engrais azotés. Il n'en reste pas moins vrai que les engrais phosphatés et potassiques sont indispensables au bon développement de la céréale en question et que sans eux on ne saurait prétendre à de hauts rendements.

Presque toutes les terres de la région sont plus ou moins dépourvues d'acide phosphorique, il faut donc apporter cet élément en quantité suffisante, non seulement pour remplacer la quantité prélevée par la plante, mais aussi pour contrebalancer la pauvreté du terrain en cet élément.

L'acide phosphorique agit d'une façon constante sur la formation du blé, favorise le développement des racines avant l'hiver, au printemps facilite la reprise de la végétation et rend la plante moins sensible à l'échaudage. De plus il augmente la résistance à la verse, la qualité de la paille, et élève le rendement en grain.

Quant à la potasse, si elle existe généralement en quantité appréciable dans les terres fortes de la région, elle s'y trouve le plus souvent sous forme insoluble, inassimilable pour la plante, les engrais doivent donc venir suppléer, sinon au manque de potasse (ce qui est dans les terres légères) tout au moins au peu d'assimilabilité de cet élément dans les terres fortes.

Les effets de la potasse sur le blé ne sont souvent guère plus sensibles à la vue que ceux de l'acide phosphorique, mais ils viennent sensiblement renforcer ces derniers.

La potasse, favorisant la formation des tissus de soutien, diminue sensiblement les dangers de la verse. Dans les régions où les céréales sont exposées à souffrir habituellement des gelées de printemps, l'emploi de la potasse empêche souvent les effets désastreux de celles-ci. La potasse assure non seulement la production d'une paille rigide et fournie, mais elle donne à la plante une plus grande résistance aux maladies cryptogamiques, la rend beaucoup moins sensible à l'échaudage et par là favorise l'abondance du grain, augmente sa grosseur, son poids et son rendement en farine.

M. Brégnière, l'éminent agronome, professeur à l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon, rapporte dans le compte rendu de 1925 des travaux du Centre national d'expérimentation agricole de Grignon, les résultats de ses expériences d'engrais sur blé.

Le blé en question venait après luzerne et entre autres parcelles établies dans ce champ il y en avait ayant reçu respectivement : 650 kilos de superphosphate, ou 1.000 kilos de scories, ou 180 kilos de chlorure de potassium, ou le mélange scories et chlorure, ou le mélange superphosphate et chlorure, une parcelle ne recevant aucune fumure phosphatée ni potassique.

Ici, nous laissons la parole à M. Brégnière :

« En suivant le développement des plantes par les prélèvements habituels, on a remarqué que les parcelles ayant reçu le mélange d'engrais potassiques et phosphatés avait une avance sur celles qui n'avaient eu que les engrais phosphatés.

« A la récolte, les poids suivants ont été constatés :

Engrais	Poids total	Paille (kilos)	Grain (kilos)	Poids de 1.000 grains séchés sur 10 gr.	
				kilos	gram.
Superphosphate	9.558	5.128	3.228	73,2	40,4
Scories	9.685	5.438	3.297	72,66	42,5
Témoïn	9.398	5.124	3.169	71,55	39,6
Chlorure	9.694	5.350	3.338	73,66	42,8
Scories et chlorure	9.946	5.422	3.370	73,41	40,5
Superphosphate et chlorure	10.810	5.528	3.493	73,83	41,8

« Les résultats ne sont guère différents, ce qu'il faut attribuer à la végétation exubérante due à l'année et qui a masqué l'influence des divers engrais ; on peut cependant noter l'amélioration des produits due à l'association de la potasse aux engrais phosphatés, ce qui se traduit par un relèvement du poids de l'hectolitre et une meilleure production du grain. »

Ce qu'il y a d'intéressant à retenir dans ces expériences (où pourtant, par suite de conditions météorologiques exceptionnellement favorables, l'action des engrais a été très peu marquée) c'est l'augmentation sensible de récolte due à l'emploi simultané des engrais phosphatés et potassiques et le rôle important que joue la potasse dans la qualité du grain puisque le grain récolté dans la parcelle ayant reçu du chlorure de potassium pesait 2 kil. 11 de plus par hectolitre que celui récolté dans la parcelle témoin ; le nombre des grains échaudés dans la parcelle avec chlorure n'était plus que de 49 sur 10 grammes (soit environ 230 grains) au lieu de 71 dans la parcelle témoin. On voit dans quelle proportion relativement considérable l'influence de l'engrais potassique employé a réduit l'échaudage.

Pratiquement, pour ce qui est des engrais phosphatés et potassiques, on peut adopter comme dose moyenne à l'hectare :

- 400 kilos de sylvinite riche ou 160 kilos de chlorure de potassium ;
- 400 kilos de scories ou de superphosphate.

Bien entendu cette formule peut être modifiée suivant les circonstances et suivant l'importance des rendements espérés, mais il importe d'utiliser autant de sylvinite riche par hectare que de scories ou de superphosphate.

Les deux engrais mélangés seront épanchés sur le labour et incorporés à la couche superficielle du sol par les façons culturales habituelles.

En principe, il est à conseiller d'épandre ces engrais le plus tôt possible avant les semailles, surtout si on fait usage de la sylvinite.

J. VALENTIN, Ingénieur agronome.

Les Coopératives de Battage et la Taxe de Bénéfices commerciaux

Par question écrite, M. Escoulet, député, a demandé à M. le ministre des Finances si une Société coopérative agricole de battage qui n'a que pour seul but le battage des grains et la mise en botte de la paille appartenant à ses adhérents doit être assujettie à la taxe des bénéfices commerciaux et, consécutivement, à celle du chiffre d'affaires, du fait que ses statuts organiques portent les indications suivantes : a) il est servi un intérêt de 5 % aux porteurs de part ; b) il est prévu qu'il peut être fait des avances par des « tiers » et qu'il sera constitué une réserve spéciale pour prévoir le remboursement éventuel de ces avances ; c) il est stipulé que « l'assemblée générale » peut décider de transférer l'actif à une société analogue ou à une œuvre agricole ; 2° au cas où cette coopérative, désirant amortir en partie ses frais généraux, prendrait la décision soit de travailler pour des personnes non adhérentes ou bien encore de louer pour un certain temps tout ou partie de son matériel, si elle serait assujettie aux impôts

indiqués ci-dessus pour la totalité du travail effectué ou seulement pour la partie concernant les tiers.

Réponse. — 1° Le battage des grains et le bottelage de la paille rentrant dans les usages normaux de l'agriculture, il s'ensuit que si elle se borne à effectuer ces opérations pour le compte de ses adhérents, la société visée dans la question est susceptible d'être exonérée de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, ainsi que la taxe sur le chiffre d'affaires ; 2° dans le cas où elle viendrait à travailler pour des personnes non adhérentes ou à louer tout ou partie de son matériel, la société envisagée ne serait passible desdits impôts qu'à raison des opérations effectuées avec les tiers.

Les Aliments mélassés dans l'Exploitation intensive du Bétail

L'idée de l'emploi de la mélasse comme aliment est née, il y a environ cent ans, dans le Nord de la France. Les cultivateurs s'y sont aperçus que les animaux léchaient avidement la mélasse, alors inutilisée autour des sucreries.

Ils en arrosèrent leurs fourrages et constatèrent à l'usage que la respiration des animaux poussifs s'améliorait, les chevaux engraisaient, leurs poils devenaient plus brillants, et les coliques plus rares.

Mais ce mode de distribution était défectueux.

« On ne peut pas mélanger des engrais, en un mot, toute la ferme ruisait d'une mélasse incommode, qui attirait les mouches.

Aussi son emploi ne fut pas généralisé.

A la fin du siècle dernier, les travaux de nos chimistes agricoles attirèrent de nouveau l'attention sur la mélasse alimentaire.

Des usines se créèrent qui, pour la rendre plus maniable, la mélangèrent à la paille, au son, même à la tourbe.

En 1898, l'armée songea à l'employer.

Pendant un an, elle soumet 600 chevaux à un régime dans lequel un kilo d'avoine est remplacé par un kilo d'aliment mélassé.

Et toujours, se constatèrent les mêmes effets : les chevaux prennent du poids, un poil brillant ; les coliques disparaissent.

Mais ces résultats sont trop beaux pour trouver administrativement une application immédiate.

Vingt ans après seulement, cette mesure est généralisée, apportant une économie annuelle de 12 millions sur le prix des rations de notre cavalerie.

Et pendant ces vingt années, il semble que rien n'ait été négligé pour nuire à l'emploi des aliments mélassés en France.

Certains fabricants y prêtent la main en utilisant des véhicules défectueux ou des mélasses pleines d'eau, d'une altération rapide.

Les cultivateurs qui en obtiennent d'heureux résultats oublient d'en parler à leurs voisins.

D'autres n'acceptent pas encore que ce « déchet » de la fabrication du sucre puisse être alimentaire.

Quant aux grainetiers, ils se méfient du nouveau produit et, avec les marchands de bestiaux de Paris, ils créent la légende de la mélasse « qui souffle le bétail, mais ne l'engraisse pas ».

Enfin, pour ajouter encore plus de difficultés à l'essor de cette industrie essentiellement agricole et française, le corps enseignant ne prend pas très au sérieux ses produits.

Imbu des théories allemandes, il les enseigne et les reproduit.

Le professeur allemand Kellner a dit : « La valeur d'une ration n'est que la somme des unités nutritives des éléments qui la composent, et les opérations d'usine n'y ajoutent pas une unité de plus. »

« Ses paroles ont été acceptées pendant longtemps par les auteurs français. Mais si nous nous donnons la peine de descendre dans le domaine de la pratique, nous nous apercevons que l'action allemande peut se résumer ainsi : fumisterie intéressée ou erreur.

Deux exemples parmi tant d'autres vous renseigneront à ce sujet :

1° Les « issues » d'arachides sont très utilisées comme véhicule de la mélasse. — Kellner n'en parle pas.

Il analyse la coque extérieure de l'arachide et lui attribue une valeur alimen-

taire nulle (0,170).

Il analyse le son d'arachide et lui attribue une grosse valeur alimentaire (73,7 %). S'il nous avait renseigné sur la valeur des « issues » d'arachides, il nous aurait dit :

Elles comprennent non seulement l'enveloppe extérieure, mais une pellicule interne, déjà plus nutritive, le son, et, de plus, tous les éclats que l'opération du décorticage enlève fatalement à l'amande, améliorant ainsi la valeur alimentaire de l'ensemble.

Et il faut arriver à l'année 1926 pour pouvoir applaudir aux efforts consciencieux d'un des plus savants de nos professeurs d'agriculture qui, non content de nourrir ses animaux d'expérience avec les « issues » d'arachides pures, s'est donné pour tâche supplémentaire de déterminer la nature des « vitamines » qu'il y a le premier découvertes.

Et tandis qu'en France nous attirons l'attention du monde agricole sur la pauvreté réelle des « coques » d'arachides, les Allemands achètent nos issues d'arachides, les transportent à Hambourg, les pulvérisent, les mélangent à la mélasse, pour les vendre en Suède, en Danemark et en Allemagne.

Mon deuxième exemple va me permettre d'arriver rapidement à vous signaler une formule non pas allemande, mais bien française, qui tient compte du concassage, de la mouture, de la cuisson, du mélange, et pour me servir d'une expression commune, mais exacte, de la cuisine des aliments qui, avec les « vitamines », joue un rôle si important dans l'assimilation de ces aliments.

Un président pendant six fort intéressantes années à l'alimentation de la cavalerie de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans.

Dans la ration de mes 700 chevaux de trait, je remplaçais 3 kilos d'avoine, soit 180 unités nutritives, par 3 kilos de paille mélassée, soit 130 unités nutritives ; et malgré cette mesure, que Kellner eût condamnée, mes chevaux transportaient au trot de lourdes charges, sur le pavé de Paris, sans souffrir de cette substitution économique, puisqu'elle rapportait plus de 1.000 francs par jour à ma Compagnie.

Dans cette opération, je ne faisais qu'appliquer les principes qui vous sont maintenant enseignés dans vos écoles d'agriculture :

1° La valeur d'une ration s'établit moins par la somme des unités nutritives des éléments qui la composent que par les qualités d'équilibre et de digestibilité de la composition.

2° Tout aliment doit être aussi un condiment et renfermer les vitamines indispensables au but que l'on se propose d'atteindre.

Intentionnellement donc je donnais à ma ration un volume approprié au travail de mes chevaux.

De plus, elle était complexe ; elle renfermait :

Une avoine toujours concassée pour que les poules n'en trouvent jamais dans le croûton.

Une paille mélassée toujours finement et régulièrement hachée, pour éviter à mes chevaux un travail de mastication et de digestion inutile.

Un peu de tourteau et de radice de orga pour ajouter à l'ensemble de la protéine et de la variété des vitamines.

Volume convenable, ensemble appétissant, bon équilibre et surtout complète assimilation de la ration, telles étaient mes seules préoccupations.

Mes chevaux auraient protesté par un rapide amaigrissement, si ces résultats n'avaient pas été à peu près obtenus.

Leurs côtes n'ont jamais été apparentes. Et ce pays de France, si souvent le berceau d'utiles découvertes, mais si souvent devancé par l'étranger dans leurs applications, a indiqué une fois de plus aux agriculteurs d'Amérique, d'Angleterre, des pays du Nord, la voie pleine de profits qui conduit à l'exploitation intensive du bétail par les aliments mélassés bien équilibrés.

Cette exploitation en vue d'une surproduction de travail, de viande ou de lait, est d'autant plus économique pour le cultivateur, qu'il emploie les aliments mélassés concentrés.

Et tandis que le porc ne digère pas le son, qui passe sans profit dans son fumier ; qu'une ration exagérée de tourteaux provoque l'échauffement et n'est qu'en partie assimilée,

Thiver, et ce qui nous vaudra, hélas ! une cherté plus grande des viandes de boucherie et de charcuterie et des produits de l'industrie laitière.

En raison de cette trop persistante sécheresse, les derniers régains ont été fort maigres, ce qui va encore contraindre nos éleveurs à faire consommer par leurs bêtes, plus tôt qu'à coutume, les fourrages de la première heure. De tous côtés, les transports de fumier dans les champs ont été effectués. Dans les régions du Centre et de l'Ouest, on a à peu près terminé les récoltes de graines fourragères, notamment celles de luzerne et de trèfle, et les battages ont présenté l'activité la plus grande. On peut donc espérer qu'aux prochaines réunions commerciales, spécialement consacrées aux semences, les affaires présenteront une allure meilleure qu'en ces dernières semaines. De même, et là surtout, où la sécheresse du sol n'a pas incité au labourage, aux fumures et aux ensemencements, les battages des céréales ont occupé la main-d'œuvre. En résultera-t-il une accentuation des offres pour permettre enfin aux minoteries et graineteries de constituer d'amples approvisionnements ?

PHYSIONOMIE DE LA SEANCE. — C'est aujourd'hui que se tient la Foire de Niort. On ne s'en aperçoit guère à notre marché libre, où l'affluence nous paraît même plus importante que la semaine dernière. Quoique d'une façon générale les offres de blés, de seigle, d'orge et d'avoine ne soient pas plus accentuées qu'aux précédentes réunions, les affaires s'engagent, apparemment, de façon plus libérale. Les besoins sont importants, aussi bien en minoterie qu'en graineterie. Les prix demandés ne sont nullement discutés. On tient à s'approvisionner, parce qu'il y a lieu de craindre que lorsque les travaux de la campagne d'ensemencement seront nettement engagés, la marchandise sera plus rare encore. La tendance a continué à s'affermir sur les blés, les avoines, les orges en toutes provenances ; elle est soutenue sur les seigles et les sarrasins. Une hausse nouvelle est en outre enregistrée sur les issues, dont la fabrication ne répond plus aux exigences de la consommation.

BLE. — Le commerce se livre encore à maintes conjectures au sujet de l'évaluation en préparation au ministère de l'Agriculture. Cette évaluation ne se fait pas sans indisposer les producteurs, peu habitués aux questionnaires administratifs, et qui ne sont pas précisément satisfaits des déclarations auxquelles on les oblige, des servitudes nouvelles qui leur ont été imposées par la loi du 9 août et l'arrêté du 24 août. Il est probable que les résultats que l'on proclamera apporteront une certaine correction aux prévisions formulées au commencement du mois d'août, à la Chambre des députés, par le ministre de l'Agriculture. On se souvient qu'il avait envisagé une production totale de 76 millions de quintaux et qu'admettant seulement 39 millions pour nos besoins, il avait admis un déficit de 7 millions, en tenant compte de l'incorporation de 6 millions de quintaux de seigle. Tous les renseignements recueillis depuis la publication des résultats de notre propre enquête ne concordent pas avec les suppositions ministérielles. La situation de l'approvisionnement n'a rien de précaire, somme toute, car les affaires de grains exotiques paraissent déjà remplir les vides de notre production, sur laquelle les agronomes discutent à perte de vue, recherchant les causes météorologiques et culturales qui ont influé sur sa médiocrité.

De toute façon, la propagande en faveur d'une application plus copieuse d'engrais chimiques et minéraux, de l'adoption de nouvelles semences sélectionnées et expérimentées en dernier lieu avec un succès qui surprend parfois les fermiers, se rebondit. Il ne faut pas s'en plaindre. C'est quand on obtient de mauvaises récoltes qu'il faut songer aux moyens de les éviter à l'avenir, car ne peut-on pas dire que, malgré les circonstances météorologiques peu favorables, on eût pu obtenir des rendements plus élevés si tous les cultivateurs s'étaient bien inspirés des leçons de l'expérience, s'ils avaient mieux fertilisé leurs terres arables et fait choix de semences meilleures ? C'est ce que nous laisse au reste supposer le Concours qu'a organisé en 1926 la Société d'encouragement à l'Agriculture de la Haute-Saône, sous les auspices et avec les subsides de l'Office agricole de ce département, où, en général, les rendements sont faibles. Les agriculteurs qui ont fait un bon emploi des engrais azotés et un choix judicieux des semences ont obtenu un très appréciable supplément de récolte, tant en grains qu'en paille, et ce supplément a largement couvert les dépenses engagées.

Depuis huit jours la situation du marché ne s'est pas modifiée d'une manière bien appréciable ; il n'y a plus que de petits vendeurs. On espère que lorsque les ensemencements d'automne seront en majeure partie terminés, les offres deviendront plus copieuses en toutes provenances. La question de la suppression des droits de douane est de plus en plus agitée dans les milieux agricoles et commerciaux, et sans doute une solution interviendra-t-elle bientôt ; mais la plus grande hésitation semble régner dans les sphères officielles.

Nousregistrons les prix suivants, s'appliquant à la marchandise disponible, départ : Blé de Beauce 235 à 236, Orléanais, Gâtinais 236 et 237, Touraine et Poitou 237 à 239, Brie et Champagne 235 à 237, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise 235 à 237, Côte-d'Or 236 à 237, Berry,

Bourbonnais, Nivernais, Auvergne 238 à 240, Eure 235 à 236, Normandie 235, Sarthe et Mayenne 235 à 236, Oise, Aisne, Somme 234 à 236, Nord et Pas-de-Calais 232 à 234, Bretagne 229 à 230.

Affaires absolument nulles en livrable, il n'y a pas de vendeurs.

Vers la fin du marché, la tendance a été légèrement plus calme en toutes provenances, et les prix qui précèdent ont facilement rétrogradé de 1 à 2 fr., de sorte que nous retrouverons les taux de la semaine dernière.

Les agriculteurs que nous avons rencontrés se plaignent très vivement de la sécheresse, et ils en redoutent les conséquences, pour les semailles d'automne, très en retard déjà.

FARINES. — La fabrication est ordinaire, mais en parfaite harmonie avec les besoins de la consommation. La boulangerie ne s'engage pas par des marchés en livrable sur plusieurs mois, tant est grande l'incertitude des prix. L'approvisionnement des petits moulins est plutôt irrégulier.

SONS. — D'assez vives plaintes sont formulées dans les milieux d'élevage contre la cherté des sons et recoupettes, et des remoulages également. Mais comment s'étonner que cette cherté d'un produit dont la fabrication est soumise à tant de réglementations, La peur de l'importation du blé nous vaut un surcroît de difficultés dans l'approvisionnement des établissements d'élevage, et les hauts prix des résidus de mouture sont la rançon du régime des succédanés. L'économie que l'on réalise d'un côté, est facilement perdue de l'autre. Les offres sont faibles en toutes fabrications.

On tient : gros sons 93 à 95 en disponible, 98 à 100 en livrable.

Sons ordinaires 88 à 92 en disponible, 94 à 98 en livrable.

Recoupettes fines 92 à 93, recoupettes grosses 88 à 90.

Comme précédemment, il faut admettre une majoration moyenne de 2 francs par quintal pour les recoupettes traitées en livrable sur la période d'automne et d'hiver.

En remoulages : offres limitées. Surtout qualité et blancheur, on traite dans les prix de 115 à 120.

SEIGLES. — Pas de changement à signaler dans ce compartiment ; les livraisons en tous rayons de culture sont de faible importance et certainement inférieure aux besoins de la mouture. Cette pénurie se justifie malheureusement, comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire, par la médiocrité du rendement. Faut-il maintenant autant encourager la culture du seigle que celle du blé ? Il est hors de doute que de nombreux petits meuniers, en dépit de leur bonne volonté et de leur respect des lois, ne peuvent facilement satisfaire aux exigences du régime des succédanés. La demande est normale et l'on traite en disponible, départ, dans les limites suivantes :

Seigles de Beauce, Touraine, Gâtinais, Sologne 182a 183.

Seigles de Brie et Champagne 181 à 182, de Limousin et d'Auvergne 180 à 182, de Bretagne et Normandie 178 à 180.

AVOINES. — Pendant toute la semaine, les opérations sur la plupart des marchés des départements ont présenté un peu plus d'animation que précédemment ; les battages ont souvent permis de donner satisfaction aux acheteurs de la graineterie. La tendance s'est un peu relevée sur le marché réglementé. En somme, les affaires, au marché libre hebdomadaire, ont une allure meilleure, et les prix sont bien tenus en toutes qualités et provenances, et nous enregistrons les prix suivants applicables à la marchandise disponible, départ :

Grises de Bretagne 123 à 125, Noires de Bretagne 121 à 122.

Bigarrées de Bretagne 120 à 121.

Il ne s'engage pas de contrats en livrable à défaut de vendeurs.

SARRASIN. — Les offres en provenances de Normandie et du Limousin sont décidément médiocres, pour ne pas dire nulles, et cette situation influe forcément sur les cours que l'on pratique relativement aux provenances de Bretagne. Les cultivateurs sont très réservés. Cependant, les résultats des récoltes qui viennent à peine de se terminer dans les principaux rayons de production sont, dit-on, d'une bonne moyenne. La graineterie recherche beaucoup plus cette année les sarrasins que l'année dernière ; c'est qu'elle ne dispose plus de blé plus ou moins avarié ou impropre à la mouture. La consommation du sarrasin s'est ainsi accrue. Toutes les affaires engagées aujourd'hui n'intéressent que les départements bretons. On a payé en disponible, départ grands réseaux de 182 à 183. A ces hauts prix, la graineterie se montre très hésitante.

GRAINES FOURRAGERES. — Les vendeurs et acheteurs sont tout à fait réservés et l'on ne traite que de tout petits lots. Les récoltes peuvent être considérées comme terminées dans les régions du Centre et de l'Ouest, mais les battages se poursuivent encore. Les vendeurs et acheteurs étaient peu nombreux, par suite de la foire de Niort.

On tient en disponible départ : trèfle violet 1.150 à 1.300, luzerne décussée de Provence 1.150 à 1.300, sainfoin 240 à 250, ray-grass d'Italie 375 à 400, lotier corniculé 800 à 900.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 8 octobre 1926.

PRIX DES 100 KILOS	
Froment	1924 225 à 232
Seigle	178 à 180
Avoine	125 à 130
Orge mouture	150 à 152
Orge brasserie à ...
Sarrasin à ...
Son	95 à 100
Fèves à ...
Farine à ...

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	200 à 250
Paille	90 à 95
Foin, les 500 k. en ville...	280 à 300
Paille	120 à 140

VINS

La récolte 1926 comptera parmi les plus mauvaises que l'on ait connues. Les causes du désastre ont été : coulure, Cochyliis (1^{re} génération), Pyrale, Mildiou intense des feuilles et des grappes, Cochyliis (2^e génération).

Le muscadet n'arrivera pas à un rendement moyen de plus de 6 hectos à l'hectare ; le gros-plant, plus robuste, pourra donner en moyenne 12 à 15 hectos.

Les hybrides ne produiront presque rien et ne sont pas mieux traités, le moah lui-même ne compte que peu de grappes. Dans les petites parcelles où il y a un peu de vin, celui-ci sera d'une bonne qualité. Les vendanges ont commencé le 25 septembre.

Nous cotons, pour les vins de la récolte 1926 :

Récolte 1926	
Muscadet 1 ^{er} choix, haut degré	800 à 900
Muscadet 1 ^{er} ch., degré courant	750 à 800
Muscadet 2 ^e ch., »	700 à 750
Gros-plant 1 ^{er} ch., »	500 à 550
Gros-plant 2 ^e ch., »	400 à 450

BESTIAUX

PARIS, La Villette, 27 septembre.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le débit aux abattoirs est assez bon, mais les prix de vente de la viande en dehors du veau sont indécis.

GROS BETAUL. — Amenés : bœufs, 3.304 ; vaches, 1.700 ; taureaux, 372 ; soit un total de 5.376 contre 5.854 il y a huit jours. Restant aux abattoirs, 899 gros bovins contre 926.

La vente a été assez facile, quoique à peine active, la demande étant peu pressante, sauf de la part de la boucherie de campagne. Hausse un sou par livre. La viande à saucisson reste très discutée.

VEAUX. — Amenés, 1.973 contre 2.158 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs, 198 contre 307.

Les affaires ont été assez suivies, grâce à une demande assez vive pour la bonne marchandise. Hausse deux sous par livre.

MOUTONS. — Amenés, 20.547 contre 21.697 il y a huit jours. Restants aux abattoirs, 2.290 contre 2.199.

Vente plus facile avec hausse 5 à 10 francs par tête, sauf dans l'ordinaire.

PORCS. — Amenés, 2.853 contre 3.757 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs, 837 contre 550.

Vente bonne. Hausse de 20 francs sauf dans les qualités médiocres que l'on place difficilement.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras, 9,40 à 9,50 le kilo vif ; maigres ordinaires et petite marchandise, 8,20 à 8,50 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 9 à 9,40 ; porcs du Midi, de l'Avoyron et du Sud, Centre 8,60 à 9,20.

COCHES. — Vente calme ; la cote s'établit entre 6 et 7,20.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés, 32 contre 23 il y a huit jours. Vente calme entre 200 et 350 francs la pièce suivant la grosseur et la qualité.

DERNIERE HEURE

PARIS, La Villette, 27 septembre.

Amenés		Inventus	
BŒUFS	3.364	71	71
VACHES	1.700	64	64
TAUREAUX	372	16	16
Totaux	5.436	151	151

VEAUX	1.973	31	31
MOUTONS	20.547	350	350
PORCS	2.853	2	2

Vente un peu plus facile.

Vente assez facile.

Vente bonne.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 ^{re} q.		2 ^e q.		3 ^e q.		Extr.	
Bœufs	9	8	8	6	7	9	7
Vaches	9	8	8	6	7	9	7
Taureaux	8	20	7	5	6	7	8
Veaux	14	11	5	9	5	15	5
Moutons	15	20	12	10	10	16	10
Porcs	13	42	10	28	8	13	56

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 40	4 65	3 35	6 01
Vaches	5 40	4 54	3 15	6 34
Taureaux	4 92	4 20	3 35	5 33
Veaux	8 40	6 67	5 22	9
Moutons	7 60	5 83	4 45	8 32
Porcs	9 40	7 20	5 60	9 50

PARIS, La Villette, 4 octobre.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps est ensoleillé, mais sans grande chaleur, de sorte que l'on ne redoute rien du côté de la consommation. L'ampleur des besoins a permis aux détenteurs de défendre les prix, malgré la surcharge des envois d'animaux.

GROS BETAUL. — Amenés : bœufs, 4.289 ; vaches, 2.450 ; taureaux, 380 ; soit un total de 6.819 contre 5.436 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 669 gros bovins contre 899.

La vente a été difficile devant le total excessif de 6.819 arrivants. Chiffre le plus élevé que l'on ait vu depuis 1920. Les cours ont pu être défendus et somme toute, la baisse n'est que de deux sous par livre.

BŒUFS. — Les normands d'herbe de 600 à 800 livres de viande extras ont été traités 4,70 à 4,90 ; les bons animaux 4,55 à 4,75 et ceux tout à fait ordinaires 4,15 à 4,60.

VEAU. — Amenés 2.224 contre 1.973 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 470 contre 198.

Vente assez facile dans les bons animaux, mais lente et difficile en entre-deux, où il faut voir un recul de trois à cinq sous par livre.

MOUTONS. — Amenés 25.410 contre 20.547 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 1.950 contre 2.290.

La vente a été difficile avec un recul de 10 à 15 francs par tête, en raison de la surcharge des arrivages. Les bons animaux plutôt rares se sont assez facilement défendus.

PORCS. — Amenés 3.300 contre 2.853 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.190 contre 837.

Vente facile grâce au petit nombre. Cours maintenus en bons animaux et en hausse sensible au bas de l'échelle des prix.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras 9,20 à 9,30 le kilo vif ; maigres de pays 9 à 9,30 ; maigres ordinaires et petite marchandise 8,60 à 8,80 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre 9 à 9,20 ; porcs du Midi, de l'Avoyron et du Sud, Centre, 8,60 à 9 fr.

COCHES. — Vente difficile ; la cote s'établit entre 6 et 7.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 27 contre 32 il y a huit jours. Vente difficile entre 200 et 300 francs la pièce suivant la grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

PARIS, La Villette, 4 octobre.

Amenés		Inventus	
BŒUFS	4.289	400	400
VACHES	2.150	290	290
TAUREAUX	380	47	47
Totaux	6.819	737	737

Vente très difficile.

VEAUX 2.224 | 180 |

Vente plus difficile.

MOUTONS 25.410 | 3.200 |

Vente très difficile.

PORCS 3.300 | 2 |

Vente plus facile.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 ^{re} q.		2 ^e q.		3 ^e q.		Extr.	
Bœufs	9	8	8	6	7	9	7
Vaches	9	8	8	6	7	9	7
Taureaux	8	20	7	5	6	7	8
Veaux	13	10	12	9	10	14	9
Moutons	15	10	12	10	10	16	10
Porcs	12	86	10	14	8	14	13

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.	
Bœufs	5 40	4 50	3 25	6 01	
Vaches	5 40	4 38	3 10	6 34	
Taureaux	4 92	4 14	3 35	5 45	
Veaux	8 28	6 50	5 06	8 86	
Moutons	7 55	5 64	4 40	8 32	
Porcs	9	7	10	5 70	9 20

Marché Talensac

Nantes, le 8 octobre 1926.

Amenés		Vendus		PRIX		Plus bas	
Bœufs	5	5	4,80	3,80	3,80	3,80	3,80
Vaches	24	24	4,80	3,80	3,80	3,80	3,80
Taureaux	296	296	6,60	5,60	5,60	5,60	5,60
Moutons	336	336	7,75	6,75	6,75	6,75	6,75
Porcs

FOIRES ET MARCHÉS

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS D'OCTOBRE

Lundi 11 : La Meilleraye-de-Bretagne, Nantes, Plessé, La Regrippière ; mardi 12, Boussay, Derval, Loroux-Bottéreau, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu ; mercredi 13, Frossay, Notre-Dame-des-Landes, Oudon ; jeudi 14, Aigrefeuille, Arthon, Avessac, Herbignac ; vendredi 15, Montoir, Nort, Pornic ; samedi 16, Le Gâvre.

Lundi 18 : Couëron, Varades, Vieille-Vigne. — Mardi 19 : Guérande, Legé, St-Mars-la-Jaille. — Mercredi 20 : Mache-

oul, Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 21 : Ancenis, La Chapelle-Heulin, Héric, Rezé.

Lundi 25 : Moisdon, Rouans. — Mardi 26, Vallet. — Jeudi 28 : La Chapelle-Basse-Mer, (Saint-Simon), La Chapelle-Blain. — Vendredi 29 : Fresnay, Guérande, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Père-en-Retz.

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 2 fr. par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la PUBLICITÉ DE L'OUEST, 11, rue de la Fosse, à Nantes.

OFFRES

129. — A vendre veau mâle nantais, pure race, belle origine, pour faire reproducteur.

130. — A vendre : 1^o Due, 4 places, capote, cuir et ombrelle, strapontin arrière. Bon état.

2^o Harnais bon état.

131. — A vendre voiture anglaise, 4 places. Etat neuf. Prix à débattre.

132. — A louer pour le 25 avril 1927, une ferme de 30 hectares, située commune de Port-Saint-Père.

133. — A louer pour le 23 avril 1927, ferme de 60 hectares, région choletaise. S'adresser à M. Reliquet, 13, rue Général-de-Solis, Nantes, ou à M. Chupin, expert, 3, rue Jean-Jaurès, à Cholet.

134. — A vendre, pressoir Simon, à double maie. Excellent état. Petit prix.

135. — A vendre, une maie de pressoir et deux broyeurs de pommes Simon. Le tout en très bon état.

136. — A louer pour octobre 1927, la ferme de Caloyeau, commune de Montoir, 41 hectares dont 30 environ en prés et près marais.

137. — A vendre : 1^o 1 chèvre, 2 ans, avec ses deux chevrettes de 6 mois. 80 fr. la mère et 50 fr. la chevrette ; 2^o un chien de garde genre policier, 2 ans, très beau, 40 fr. ; 3^o coqs Bresse-Noire, issus prix de ponte 1

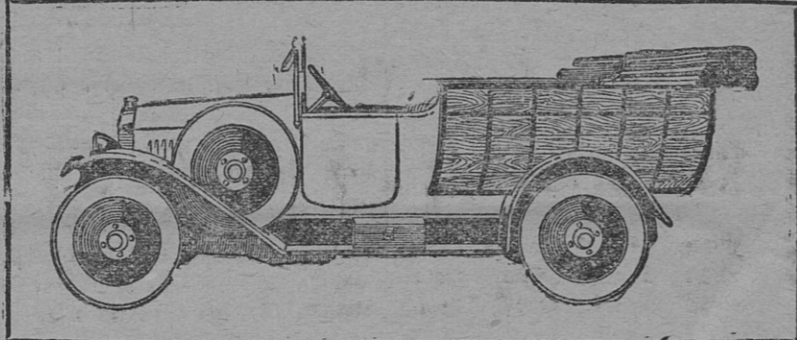
PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la
PUBLICITE DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES
Téléphone : 8.81

Propriétaires, Agriculteurs

Peugeot

VOUS OFFRE
pour 14.950 fr.
sa Normande 5 C.V.
et pour 21.450 fr.
sa Normande 10 C.V.



Catalogue et Prospectus sur demande à 5, quai Ile-Gloriette - NANTES

TELEPHONE : 12.63

NANTES-DENTAIRE

13, Rue Lafayette, 13

Cabinets dentaires ouverts de 8 h. 1/2 à midi et de 1 h. 1/2 à 6 h. 1/2

Chirurgiens-dentistes de la Faculté de Médecine
Diplômés de l'Ecole dentaire de Paris

DENTIERS LES PLUS PERFECTIONNES
Appareils sans plaque ni crochet

EXTRACTION SANS DOULEUR

Prix Modérés

VOITURES D'ENFANTS

(Spécialité)
A. MAINGUY
23, chaussée de la Madeleine
Tél. 24.89 - NANTES

RÉPARATIONS - GRAND CHOIX DE VOITURES D'OCCASION

AU DIAMANT BLEU

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
J. MILLON
5, Place Saint-Pierre
Vente - Achat - Réparations - Informations

MOTEUR A ESSENCE horizontal avec volant 5 à 6 chevaux. Visible en état de marche, à vendre. MORANDEAU, grains, route de Paris, passage à niveau, Nantes.

RÉALISEZ ÉCONOMIES

sur vos PNEUS en confiant vos RECADOUTCHOUTAGES et RÉPARATIONS à spécialistes compétents

COUFFIN - TREMBLAY
25, Quai Magellan - NANTES

Tout l'Ameublement

A. FOURNIER-GUERIN
Bibliothèque - Tapisserie
4, Place Duchesse-Anne - NANTES

Mobilier de tous styles, Glaces, Sommiers, Tentures, Tapis, etc...

LIVRAISON A DOMICILE

DENTISTE

110 - rue de Oculmiers
et **CLINIQUE DENTAIRE**
1, Chaussée de la Madeleine - NANTES

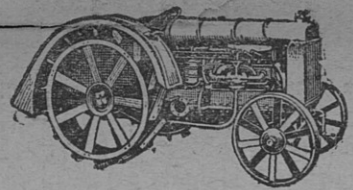
RÉDUCTION aux Membres du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et à leurs Familles

SPECIALITÉ DE DENTIERS

Pour les BATTAGES

le Tracteur Agricole

Le plus simple, le plus robuste, le meilleur marché



Ce Tracteur marche à l'huile lourde

Remorque, Charrue, et tous travaux de la Ferme

Agent Général DE LA **Henri MATILE**, 20, Rue Racine - NANTES
LOIRE-INFÉRIEURE GRAND GARAGE DE BRETAGNE
Tél. 9.16 et 22.21

Utilisez Fordson

Disponible et Livrable de suite

L. PIOGÉ

F. CHARPENTIER, Succr

1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES



TOURNAIE Prop. demande fermiers pour 24 juin 1927, dom. 50 h. env., bonnes terres, paiement nature. S'adresser M. LABLANCHERIE, notaire à Loches (Indre-et-Loire). Timb. rép.

ON DEMANDE une bonne, jeune fille ou femme. S'adresser à M. FOURNIER, chef de district à St-Christophe-du-Bois (Maine-et-Loire).

LE ZENITH

Société Assureur du SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS de la Loire-Inférieure et du SYNDICAT AUXILIAIRE DU COMICE DE VERVOU.
Incendie - Vol - Accidents
A. VAULON et C. BOUCHAUD, 17, rue Voltaire
NANTES

PÉPINIÈRES AMÉRICAINES

DE L'OUEST
Etablissements Viticoles

Eugène GIRAULT O. G.

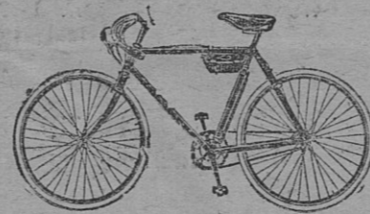
Pépiniériste Viticulteur
JAUNAY-CLAN (Vienne) Tél. 3 et 75



Expos. Nationales Tours, Paris
1er Prix - Médailles d'Or
H. Concours - Membre du Jury
60 Hectares
Vignobles et Pépinières
Plants greffés des meilleures variétés - Reproducteurs directs recommandés
Vastes Champs de Pieds mères
Champs d'Expériences
Authenticité Sélection garantie
C'est aux Pépinières GIRAULT que nous devons nos meilleures Sélections ! Agents sérieux acceptés

AUTOMOTO

3.000 Agents GRANDE MARQUE FRANÇAISE 3.000 Agents



Crée et consacre les Champions

Tours de France

1926 1^{er} L. BUISSE

1925 1^{er} O. BOTTECHIA

1924 1^{er} O. BOTTECHIA

1923 1^{er} H. PELISSIER

Championnat de France, Bordeaux-Paris, etc.



Garanties 20 ans, depuis 645 fr.
Laveuses perfectionnées, depuis 210 fr.
Les meilleures Machines au meilleur Prix
NOUVEAUTE ! Le Lave-Linge rapide. 25 fr.

NANTES 11, Chaussée de la Madeleine 60, rue l'Osse et 2, rue J.-J.-Rousseau Tél. 6.05 VENTE A CREDIT SUR DEMANDE

Escompte exceptionnel de 7 % sera accordé à tout porteur de la présente annonce



La beauté du teint, c'est sa santé

Et Palmolive vous l'offre

Les hygiénistes ont heureusement vaincu ce préjugé que la beauté du teint est le résultat de cures difficiles et coûteuses. La beauté du teint, c'est sa santé, c'est cette vigueur jeune de l'épiderme qui avive délicatement le rose des joues.

Et voilà précisément ce que le Savon Palmolive vous apporte. Grâce à lui, il vous en coûtera peu d'être jolie :

de simples soins d'hygiène répétés chaque soir. Doucement, longuement, vous lavez votre visage, votre nuque, vos épaules avec la mousse balsamique du Savon Palmolive, combinaison scientifique d'huiles de palme et d'olive. Vous la faites pénétrer jusqu'au fond des pores qu'elle purifie et vivifie merveilleusement. Puis, vous rincez à l'eau fraîche et séchez sans frotter.

Essayez dès ce soir : les résultats ne se feront pas attendre.

PALMOLIVE est le premier savon garanti sans suif.
Prix : 3 frs



Vente en gros : 20, Rue Vernier, Paris
FABRICATION FRANÇAISE 8728

VINS DU ROUSSILLON
Maison pour clientèle bourgeoise
Demande représentant sérieux et actif
JAULENT, propriétaire, BAGES (Pyrénées-Orient.)

PEINTURE D'ACIER
"MERMEX"

ANTI-ROUILLE PUISSANT
PRÉSERVE LES MÉTAUX
DE L'OXYDATION

En boîtes de 1-5 et 10 kilos
3 Nuances : Gris d'Aluminium,
Gris d'Acier et Brun métallique

SEUL DÉPOT
DROGUERIE DU CHATEAU
10, Quai du Port-Maillard
NANTES

POMPES - Motos-Pompes,
pour soutirages, transvasement vins et moûts et pour arrosage.
Tuyaux Toiles et Caoutchouc

E. PILLORET, 2, Rue Guépin NANTES
Téléphone 15-86 - R.C. 2.983

TANINS à l'Alcool extra, en poudre et en aiguilles
Acides Citriques et Tartariques, Melissés de Potasse
Colles de Polisson, Colles de Flandres, Colles Gélatines
Néches Soudées, etc...

Les Meilleurs PRIX - Nombreuses Références

PLUS DE FEU
90 Ans de Succès
Généralisme dans tous les pays
CHEVAUX BOITEUX
LINIMENT BOYER-NICHEL
R. PERON, CHATELAIN (Nord)
TOUTES PHARMACIES - BROCHURE FRAN.

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudine, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES

O. PILLET, pharmacien - TELEPHONE 9.08
DEPOT DE TOUTES LES SPECIALITES FRANÇAISES ET ETRANGERES
BAISSE DE PRIX

Levures Sélectionnées

César BOSS de BESANCON

Améliorez vos vins.
Augmentez leur richesse alcoolique.
Développez leur bouquet.
Assurez-les contre les maladies.

DEFOXEZ VOS NOAHS

et vos PLANTS DIRECTS en incorporant à vos moûts les levures sélectionnées César BOSS.

Depuis plusieurs années je conseille ce traitement à ma clientèle ; les résultats obtenus sont surprenants et la plus-value des vins traités est énorme. Tous les VITICULTEURS ont intérêt à lever leurs moûts (coût 2 fr. à 3 fr. par barrique). Le choix de la levure est capital.

Bien exiger la levure César BOSS, obtenue selon les principes découverts par PASTEUR et fabriquée dans des laboratoires modernes avec les sélections des meilleurs crus.

Dépôtaires demandés dans les principaux centres viticoles du Département.

S'adresser à NANTES à **E. PILLORET**

Agent général BOUCHONS ET ARTICLES DE CAVES
2, rue Guépin
Téléphone 15-86 - Compte postal 56.49

Mettre un timbre pour la réponse S. V. P.

Spécialité BLANCS EXTRA-NEUTRE et VINS MOELLEUX.
VINS ROUGES D'ALGERIE.

LUNEAU-GRIFFON quai Baco, Nantes.

PRODUITS MELASSES SUCRAZOTE

moins chers et plus nutritifs que les SONS, GRAINS, TOURTEAUX

FABRICATION REPUTÉE
La plus forte production en France

157, avenue Malakoff, PARIS (16^e)
Tél. (5 lignes) : PASSY 71-53 et la suite
Province : PASSY-INTER 27

En Vente dans les principales graineteries
S'ad. à M. René ANGELY, 16, Bd Laffasseur, NANTES

MUSIQUE

24, Rue du Calvaire, NANTES - Tél. 36.67

Les Meilleures Marques de PHONOS
Le Plus Grand Choix de DISQUES
Les Dernières Nouveautés en MUSIQUE

APPAREILS PORTATIFS

TEINTURE, DÉGRAISSAGE & APPRÊT A LA VAPEUR

CH. DUGUY
9, Chaussée Madeleine NANTES
4, Rue des Olivettes R. C. NANTES 1019

SPECIALITÉ DE NETTOYAGE A SEC ET DE TEINTURE EN TOUTES NUANCES
NOIR POUR DEUIL TOUTS LES JOURS - DÉCATISSAGE
REMISE AUX ANCIENS COMBATTANTS

DUNLOP

Le PNEU dont la gomme efface les mauvaises routes



SPECIALITÉ DE POTS A FLEURS CLOCHES A JARDIN TERRINES à semis

P. BUREAU
10, Quai Duquesne, NANTES
Tél. 16.93

Si vous voulez acheter ou vendre, COMMERCÉ, IMMEUBLE, TERRAIN, etc. Adressez-vous à MM Agnès et Perthuis

AGENCE COMMERCIALE DE L'OUEST
9, rue Franklin - NANTES - Tél. 23-39

GUEUDET PARDESSUS et COMPLETS

95 fr. - 125 fr. - 175 fr.

LE PLUS BEAU CHOIX DE VÊTEMENTS

Hommes - Jeunes Gens - Enfants

GUEUDET HABILLE BIEN